



1 Carte d'identité du site

Identifiant cartographique	15 147
Superficie	3,5 ha
Site inscrit en ERL au SMVM 2011	Oui
Site recensé dans l'atlas ADUAG 1995/98	Oui
Unité géographique fonctionnelle correspondante	UG 12 B : Terre-de-Bas
Organismes impliqués dans la gestion	-

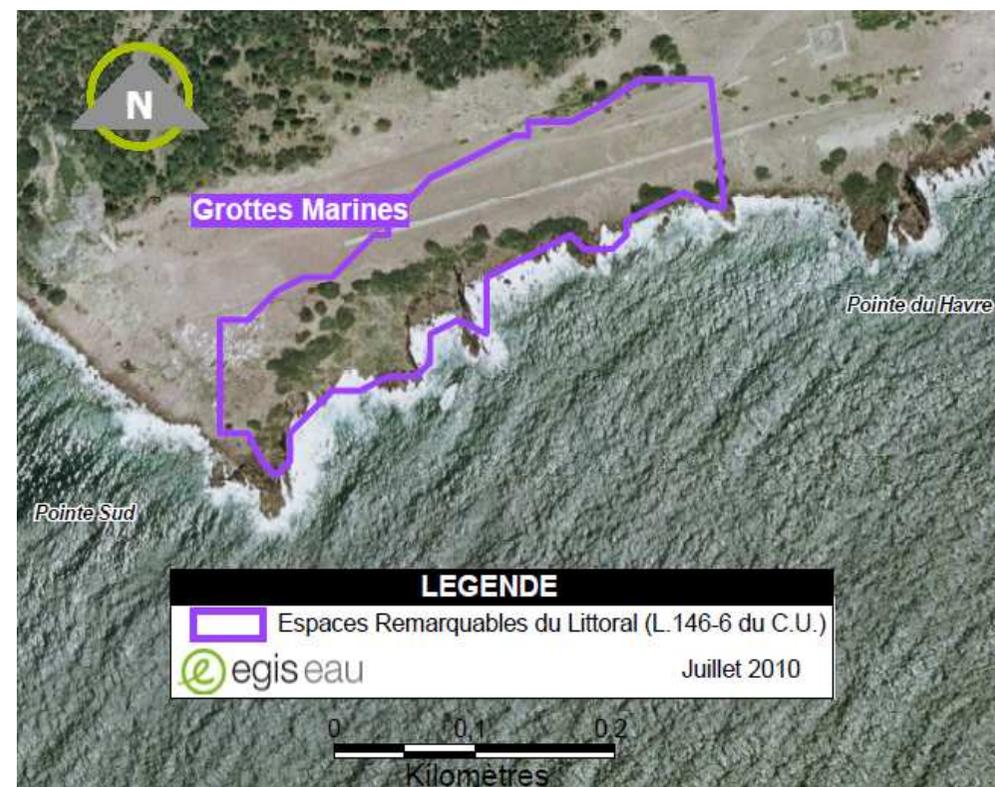
Localisation du site



Situé au Sud de Terre de Bas, entre la Pointe Sud et la Pointe du Havre, ces falaises basses présentent quatre grottes taillées dans les roches volcaniques meubles d'andésite par l'érosion marine.

Accès au site : On accède à l'aérodrome en empruntant un chemin communal en bifurcation de la D 213. Situées en contrebas de l'aérodrome, les grottes ne sont accessibles que depuis

la mer, en raison du dénivelé existant entre la piste de l'aérodrome et la base de la falaise.



Source : BdOrtho IGN 2005, prise de vue mars 2004

Cartographie du site d'après les données SMVM

Sauf mention contraire, toutes les photos, cartes et illustrations ont été réalisées par EGIS EAU, 2010, tous droits réservés

Ressources, territoires et habitats
 Développement durable
 Énergie et climat
 Prévention des risques
 Infrastructures, transports et mer

Présent pour l'avenir



Direction de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Guadeloupe



Synthèse

Typologie du site (issue R146-1 du CU) : **Intérêts écologiques** : (falaises)

Justification du classement en ERL	Paysage remarquable ou caractéristique du patrimoine naturel et culturel du littoral	Oui
	Site nécessaire au maintien des équilibres biologiques	Oui
	Site présentant un intérêt écologique	Oui

Etat du site	
Etat des lieux du paysage (préservé / altéré / très altéré)	Très altéré
Valeur paysagère (quotidienne / importante / majeure)	Quotidienne
Qualité écologique (faible / moyenne / forte)	Forte
Importance culturelle (faible / moyenne / forte)	Faible
Principaux usages et activités sur le site :	
Ferme éolienne, visite des grottes sous-marines	
Pressions et menaces	
Pressions naturelles (faibles / moyennes / fortes)	Moyennes
Pressions chimiques (faibles / moyennes / fortes)	Moyennes
Pressions physiques (faibles / moyennes / fortes)	Fortes
Sources de pollution et éléments disqualifiants	
Point de dépôt de remblais et gravats (tôles, bois, pierres), sept éoliennes	
Protections, inventaires, labels, ...	
Arrêté de Protection de Biotope	
Organismes impliqué(s) dans la gestion du site : -	

Propositions de modifications du périmètre du site	
Extension du périmètre	Non
Déclassement / pastillage	Non



Vue aérienne Sud-ouest de l'espace remarquable

Cet espace remarquable s'inscrit entre la Pointe Sud et la Pointe du Havre. L'ancien héliport accueille aujourd'hui une ferme de production de sept éoliennes.



2 Diagnostic du site

2.1 Les paysages

Motifs du paysage : (mots clés)	Côte rocheuse, décharge, falaise, pointe
Valeur paysagère : (Quotidienne, importante, majeure)	Quotidienne : ce site a été profondément dénaturé par l'installation des éoliennes et le dépôt de matériaux sur la bordure littorale.
Autres ERL présentant de fortes similarités en terme de motifs paysagers	Anse Castalia - les Trois Vaches, Grand Abaque

Unité géographique paysagère correspondante

Ce site s'inscrit dans l'Unité Géographique Paysagère PAYS 4B¹ et fait référence au paysage caractéristique de Terre-de-Bas.

Visibilité du site

Situé sur le versant Sud de l'île, on profite depuis ce site de perspectives remarquables sur la Dominique par temps clair. Ce site est visible depuis le Chateau de Terre-de-Haut et le Grand Ilet.

Structures paysagères et spécificités

Ce site est remarquable de part la présence de quatre grottes qui se sont creusées dans les falaises sous l'action de l'érosion marine.

Etat des lieux du paysage

Le paysage du site est entaché par les divers dépôts présents sur la bordure littorale et la présence des éoliennes lui confère un aspect futuriste.

¹ Cf. Première phase de l'étude – Unité Géographiques fonctionnelles – Les paysages de l'archipel de la Guadeloupe (p.37)

2.2 Importance patrimoniale

Des présomptions d'indices précolombiens ont été émises sur cet espace remarquable, mais l'accès difficile n'a pas facilité le lancement des recherches.

2.3 Caractéristiques écologiques

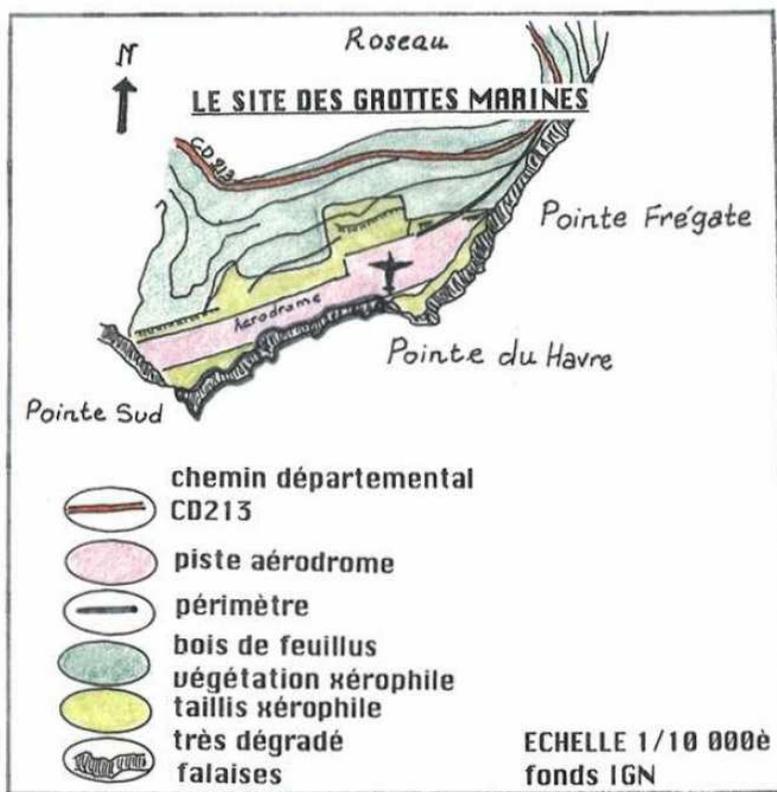
Liste des écosystèmes naturels rencontrés sur le site

Le site des Grottes Marines est dénué de toute végétation. En surplomb, on trouve une végétation littorale xérophile très dégradée comportant quelques graminées, et est dominée par le sporobole et l'herbe savane.

Un peuplement exceptionnel de chauves-souris de diverses espèces a pu être observé par une équipe de chiroptérologues missionnés par la Société Française pour l'Etude et la Protection des Mammifères (SFEPM), le Parc National de la Guadeloupe, le Ministère de l'environnement – Service de la Recherche, des Etudes et du Traitement de l'Information sur l'Environnement (SRETIE). On compte notamment la présence de *Tadarida brasiliensis*, de *Molossus molossus*, de *Brachyphylla cavernarum* ou encore de *Natalus stramineus* (espèce plus petite et plus rare).

Complémentarité et articulation du site, fonction forte pour l'équilibre des milieux naturels

La continuité écologique avec le centre boisé de l'île est réduite par le passage de la route départementale D213.



Unités écologiques (issues de l'atlas ADUAG – DIREN)

Etat de préservation du milieu naturel

Ce site est assez fréquenté, notamment pour l'abandon de déblais, ce qui affecte notablement la qualité du milieu naturel

2.4 Caractéristiques abiotiques du site

Caractéristiques géologiques et morphologiques du site

Ce site se trouve dans l'Unité Géologique UG 8B² correspondant au volcanisme de Terre-de-Bas, plus récent que celui de Terre-de-Haut. Ces falaises résulteraient de formations d'explosion issues d'un cratère situé au centre de l'île.

3 Activités, usages et services rendus

Activités primaires

Depuis décembre 2005, la ferme éolienne alimente l'archipel des Saintes grâce à un câble sous-marin et permet d'économiser 1 200 t/an de pétrole.

Fonction récréative

Ce site n'est pas favorable à l'ouverture touristique ou au développement d'activités de loisirs.



² Cf. Première phase de l'étude – Unité Géographiques fonctionnelles – La Géologie (p.8)



4 Pressions et menaces

Causes naturelles :

Le site est soumis à un risque d'éboulement et de chute de blocs rocheux qui menace le littoral de falaises

Actions anthropiques

Le dépôt de gravats et de matériaux est tel qu'une des grottes a même été comblée.

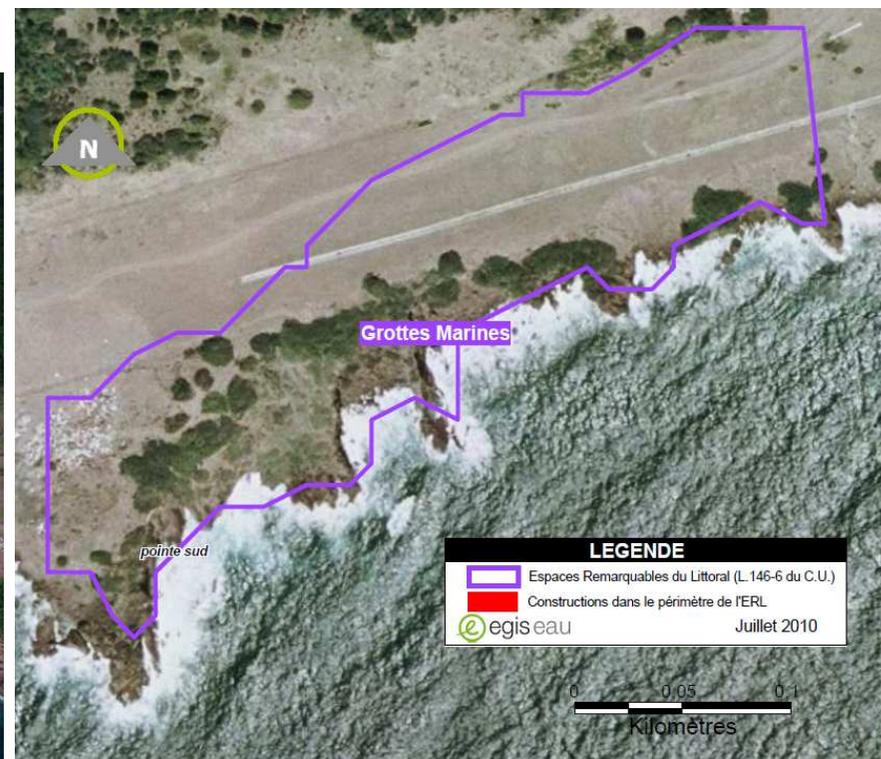


DDE – BRL (Juin 2009)

Urbanisation, étalement urbain

On ne recense aucune habitation individuelle sur le site.

Degré de réversibilité de cette occupation de l'espace	En fin d'exploitation, les éoliennes seront démantelées et le milieu sera remis à l'état initial.
---	---



Eventuelles constructions dans le périmètre de l'espace remarquable





Outils de protection	Arrêté de Protection de Biotope	Les grottes de l'aérodrome (4.16 ha)
-----------------------------	---------------------------------	--------------------------------------

Impacts visuels

Les éoliennes sont visibles de très loin mais sont nettement moins désagréables que les dépôts de matériaux.

Vulnérabilité des paysages

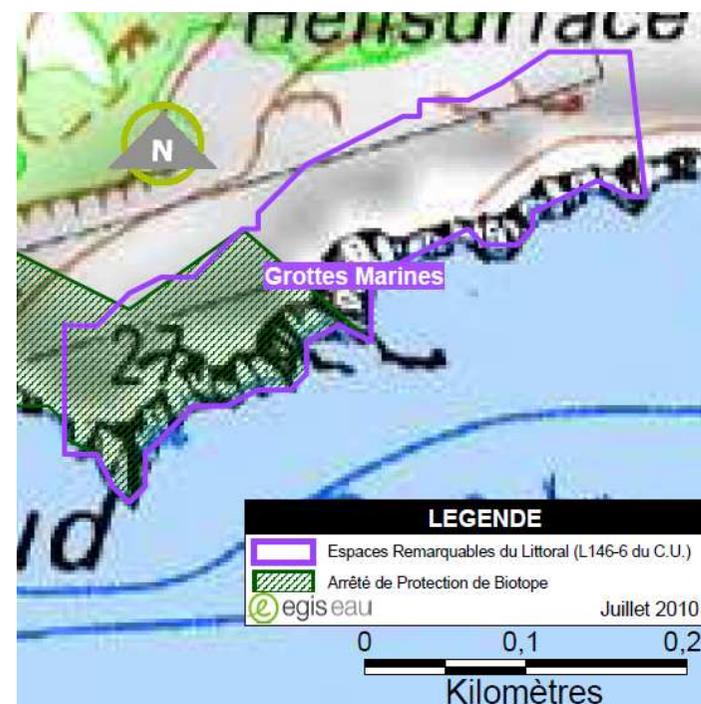
	Identification	Vulnérabilité	Réversibilité
Éléments disqualifiants (impacts avérés et répertoriés)	Eoliennes	Forte Moyenne Faible	Impossible Difficile Possible
	Dépôts de gravats sur la bordure littorale	Forte Moyenne Faible	Impossible Difficile Possible
Facteurs de pression (indices dévotion du paysage)	Dépôts de gravats sur la bordure littorale	Forte Moyenne Faible	Impossible Difficile Possible

Facteurs d'équilibre et évolutions observées

Depuis l'atlas DIREN - ADUAG (1998), il y a eu l'implantation de sept éoliennes sur le site.

5 Outils de protection des milieux naturels, inventaires, labels ...

L'Arrêté de Protection de Biotope est un témoin de la nécessité de protéger les milieux de vie des espèces faunistiques et floristiques (chiroptères).



Outils de protection et de gestion

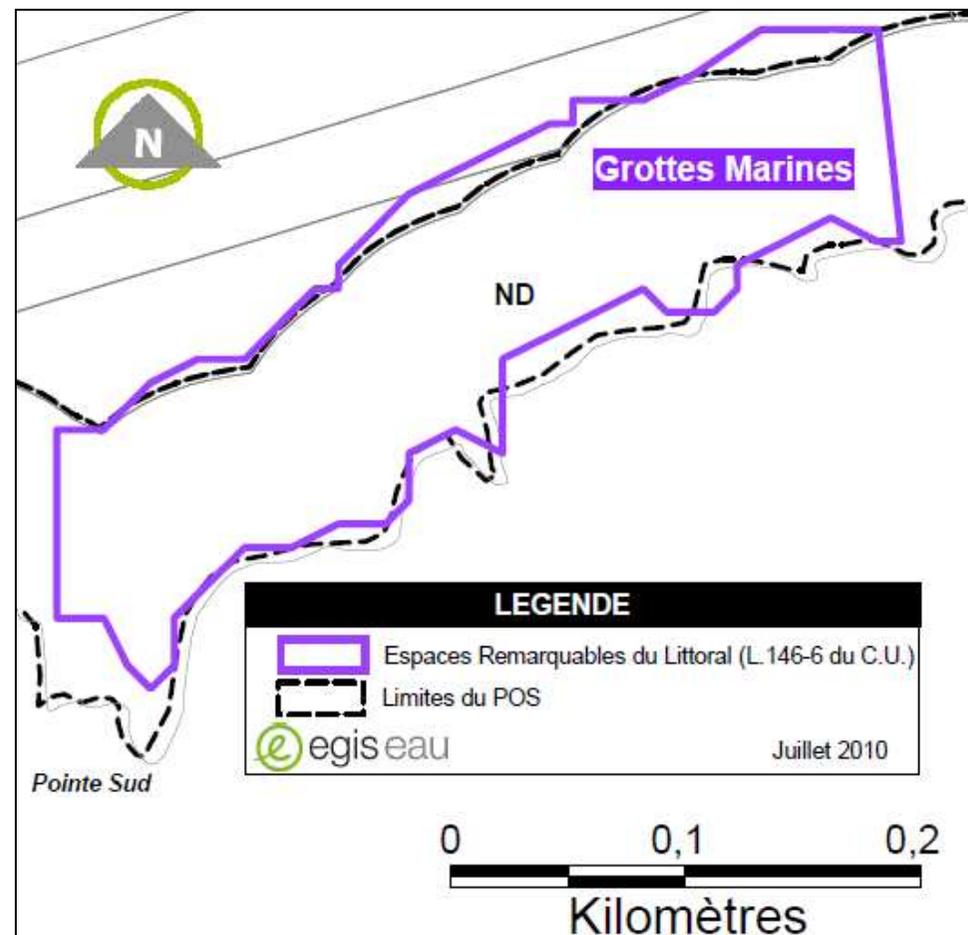




6 ZONAGE DU POS / PLU - SMVM

Au sein de l'ERL	Classement en zone naturelle à protéger (zone ND)
Secteurs limitrophes	Manque de données

Les zonages du POS présentés ici sont issus de la couche pos_971 de 2006 réalisé par la DDE. La carte ci-contre n'a donc pas valeur réglementaire et ne tient pas compte des éventuelles révisions effectuées.





7 Evaluation des besoins

7.1 Besoins de protection

	Description	Niveau
Niveau de vulnérabilité	Une pression forte liée aux dépôts de gravats s'exerce sur le site.	<i>Fort</i>
Importance des protections actuelles	Le niveau de protection est fort sur l'ensemble du site : acquisition du conservatoire du littoral et arrêté de protection de biotope.	<i>Fort</i>
Niveau de sécurité des frontières	Il n'y a pas d'urbanisation identifiée aux frontières du site.	<i>Fort</i>
Besoins de protection	Malgré les protections fortes mises en place sur le site, il subit une pression importante dues aux dépôts de gravats. Des protections supplémentaires pourraient être envisagées.	<i>Moyen</i>

7.2 Besoins de restauration

	Description	Niveau
Niveau de dégradation	Paysage altéré par la centrale éolienne et les dépôts de gravats.	<i>Fort</i>
L'importance des fonctions naturelles assurées	Grottes marines abritant un peuplement exceptionnel de diverses espèces de chauves-souris	<i>Fort</i>
L'importance des fonctions d'aménités	Le site ne semble pas présenter de fonction d'aménité particulière.	<i>Faible</i>
Besoins de restauration	Il existe un fort besoin de restauration concernant les dépôts de matériaux sur le site ainsi que la présence de la centrale éolienne	<i>Fort</i>

7.3 Besoins de gestion

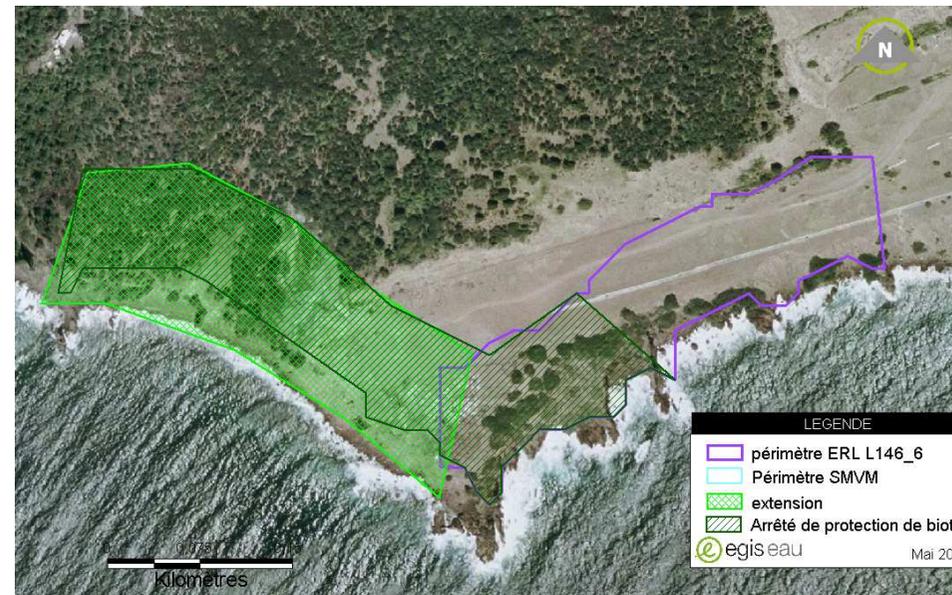
Il n'y a pas de gestionnaire identifié sur le site. Compte tenu des besoins en protection et en restauration, une gestion du site semble nécessaire pour retirer et stopper les dépôt de gravat sur le site et évaluer les nouvelles protections qui pourraient permettre de pérenniser le site. La question du renouvellement de la centrale éolienne doit également être posée au moment de la fin d'exploitation. Le Schéma Directeur Eolien de la Région pourra y répondre.



8 Projet de modification du périmètre des sites

La proposition d'extension en vert sur la carte est d'insérer la totalité de l'espace bénéficiant d'un arrêté de protection de biotope.

	ERL d'origine	Extension(s)	Déclassement(s) pastillage(s)	Total ERL
Surface (ha)	4,5	4,1	-	7,6



Proposition de modification du périmètre

Il semble pertinent d'étendre ce site au périmètre de l'arrêté de protection de biotope.

Centrale éolienne